

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL**

De la séance ordinaire du

**Jeudi 20 juin 2013**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

**15e séance**

de la législature

2011 - 2016

Présidence : **M. Pierre-Alain MEYSTRE**, Président

Sont présents : 42 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Laurence HASSLER  
Marianne PERRIARD  
Catherine STAUBMM. Laurent CORTHEZY  
Eric EGGEN  
Jean-Jacques FAYET  
Pier Antonio FERAZZA  
Alfred FORESTIER  
Jean-Luc MATHYS  
Bernard MOTTET  
Olivier PACHE  
Pierre PACHE  
Frédéric QUIBLIER  
Fabio SKORY  
Christian STOLL  
Jérôme THUILLARDAbsents non excusés : Mme Eileen HAZBOUN  
MM. Salvatore CAVARETTA

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

Toujours ponctuel, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** ouvre la séance à 20.00 h. en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il salue la présence de **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI**. Des salutations sont aussi adressées au fidèle public et à la presse.

Lors de la séance du 23 mai, M. le Président évoquait les caprices de la météo. Bien heureusement le beau temps est un peu revenu, en tout cas assez longtemps pour permettre le déroulement d'une superbe Fête du Lac durant ce dernier week-end. Merci et bravo aux organisateurs.

**Ordre du jour**

L'ordre du jour contenu dans la convocation du 6 juin 2013 est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 23 mai 2013
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal No 30 / 2013
  - 5a) Comptes 2012  
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012
  - 5b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2012
6. Election du Président du Conseil communal pour 2013-2014
7. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2013-2014
8. Election des scrutateurs pour 2013-2014
9. Election des scrutateurs-suppléants pour 2013-2014
10. Nomination de la Commission de gestion 2013-2014
11. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
12. Propositions individuelles et divers

## **1. Appel**

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 40 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Deux personnes arriveront avec un peu de retard, ce qui porte à 42 le nombre de personnes présentes durant la séance.

## **2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2013**

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Aucune correction ou remarque n'est formulée.

**VOTE** : le procès-verbal tel que présenté est accepté à la majorité (1 abstention) avec remerciements à son auteur.

## **3. Communications de la Municipalité (en annexe)**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

## **4. Communications du Bureau (en annexe)**

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** en donne lecture.

## 5. Préavis municipal No 30 / 2013

### 5a) - Comptes 2012

#### - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012

### 5b) - Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2012

### 5a) - Comptes 2012

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** annonce que, comme d'habitude, nous passerons en revue les pages jaunes, puis les pages blanches dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur à l'issue desquels la discussion sera ouverte.

Il précise encore que bien que les membres du Conseil aient reçu personnellement le rapport, les commissaires désirent que celui-ci soit lu ce soir.

Il invite **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, président-rapporteur de la Commission des finances, à prendre place au pupitre et à commencer sa lecture.

### Pages jaunes, 1 à 18

Extraits principaux des commentaires de la Commission sur le résultat de l'exercice 2012 et les pages jaunes :

Les comptes de l'exercice 2012 étaient attendus avec une certaine impatience. En effet, rappelez-vous, le budget avait été âprement discuté, amendé, imposant à la Municipalité un objectif d'équilibre de la marge brute d'autofinancement. Qu'en est-il ?

L'objectif est atteint, les comptes de l'exercice 2012 bouclant sur un léger excédent des revenus de CHF 22'734.31 et une marge brute d'autofinancement s'élevant à CHF 673'422.05. Celle-ci atteint donc en 2012 un chiffre positif qui se situe à un niveau proche de la moyenne réalisée durant ces quatre dernières années. Pour rappel, le budget 2012 fixait un objectif de – CHF 3'200.-.

Les investissements nets se sont montés au chiffre record de CHF 6'631'507.10. Ils ont été financés pour l'essentiel par le recours au crédit.

Selon l'opinion de la Commission et sur la base des chiffres à sa disposition, la capacité financière de notre Commune ne permettra pas de financer tous les investissements de renouvellement et de développements prévus. La Municipalité devra faire des choix, fixer des priorités et rechercher d'autres sources de financement. Dans ce cadre et tant que le financement n'est pas assuré, la Commission des finances continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires ».

### DISCUSSION

La parole n'est pas demandée sur les pages jaunes.

### Pages blanches, 19 à 82

#### 1. Administration générale (p. 20 à 29)

PAS DE DISCUSSION

**2. Finances (p. 30 à 33)**

PAS DE DISCUSSION

**3. Domaines et bâtiments (p. 34 à 41)**

PAS DE DISCUSSION

**4. Travaux (p. 42 à 51)**

PAS DE DISCUSSION

**5. Instruction publique et cultes (p. 52 à 61)**

PAS DE DISCUSSION

**6. Police (p. 62 à 67)**

La Commission relève, page 63, aux comptes 610.3185 « Honoraires et frais d'expertise » et 610.3511 « Charges cantonales "Réforme policière " », qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est entrée en vigueur la réforme policière. Avec cette dernière, les coûts s'élèvent à CHF 333'769.- contre CHF 209'333.- un an plus tôt (+ CHF 124'436.-). En compensation, notre Commune bénéficie de la bascule d'impôts de 2 points d'impôts cantonaux pour un montant estimé à CHF 190'000.-. Sur le plan financier, la réforme a un impact positif de CHF 65'000.- pour Romanel.

**M. le Municipal Daniel CROT** confirme que le montant des coûts de CHF 333'769.- est exact. Par contre, il est incorrect de le comparer aux CHF 209'333.- puisque l'ancien contrat s'est terminé le 31 août. Les prestations s'étendent donc sur huit mois, ce qui donnerait, par rapport à l'année, un chiffre de près de CHF 315'000.-.

**7. Sécurité sociale (p. 68 et 69)**

PAS DE DISCUSSION

**8. Services industriels (p. 70 à 75)**

PAS DE DISCUSSION

**Pages vertes (83 à 93) : bilan au 31 décembre 2012**

La Commission des finances signale, à la page 93, comptes 9282.16/23 "Provision débiteurs douteux", que la somme de ces deux comptes représente un montant de CHF 400'000 (2011 : CHF 600'000). Ces provisions couvrent les créances de la bourse et des Services Industriels. Selon l'organe de révision, les provisions sont suffisantes pour couvrir les risques de pertes sur débiteurs. Dissolution de CHF 200'000 en 2012 pour couvrir les pertes fiscales à charge de l'exercice pour CHF 205'777.95.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** remarque, par rapport à la dissolution de CHF 200'000 de ce fonds de réserve pour débiteurs douteux, qui est justifiée, qu'un montant de CHF 300'000 figurait au crédit du compte 9282.23 au 31.12.2011. Où est passée la différence de CHF 100'000 ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique qu'il y avait deux comptes pour débiteurs douteux : un pour la bourse et un pour les Service électriques. Cela n'avait pas tellement de sens, raison pour laquelle la Municipalité les a réunis, ce qui explique qu'il y avait CHF 600'000.- (CHF 400'000.- + CHF 200'000.-), sur lesquels ont été pris les CHF 200'000.-.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** insiste en relevant qu'il y a, sur le compte 9282.23, CHF 300'000.- au 31.12.2011 et que le président de la Commission des finances nous a justifié qu'il y a eu 2 fois CHF 100'000.- de dissolution. Il devrait donc rester CHF 100'000.-. Hors, il y a CHF 0.00 sur ce compte au 31.12.2012. Qu'en est-il ?

**M. le Président de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER** invite à regarder à la page 93 des comptes pour constater qu'au 31.12.2011, il y a les deux comptes concernés de CHF 300'000.- chacun. Il faut ensuite comparer ces deux mêmes comptes au 31.12.2012. On voit ainsi que le premier (9282.16) présente un solde de CHF 400'000.- et le second (9282.23) est vide. Ce qui correspond bien aux CHF 600'000.- moins les 200'000.-.

## **Pages bleues (95 à 101) : tableau des investissements 2012**

PAS DE DISCUSSION

**M. Daniel DUPASQUIER** termine sa lecture par les conclusions du préavis que les commissaires ont acceptées à l'unanimité.

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** le remercie et ouvre la discussion.

## **DISCUSSION GENERALE SUR LES COMPTES**

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** tient à remercier la Municipalité pour les comptes présentés. Comme l'a relevé la Commission des finances, il y a eu quelques remous lors de la présentation du budget 2012 et les votes positifs du Conseil sur les nombreux amendements proposés alors. Il ne sait pas si cela a été tout juste ou tout faux mais il pense personnellement que le Conseil communal a bien fait vu que ces amendements tiennent la route dans les comptes et même mieux que prévu puisque la marge d'autofinancement est beaucoup plus haute que celle espérée.

Il remarque qu'en page 4 du rapport de la Commission, nous pouvons lire, concernant l'examen du bilan, compte 925 "Passifs transitoires et anticipés" : *« Cette rubrique comprend le solde d'une participation aux infrastructures du promoteur "En RebatereI" pour un montant de CHF 593'945.15 sur un total de CHF 1'688'500. Cette participation fait l'objet d'une négociation. Le risque pour la Commune est de devoir renoncer à cette participation et devoir rembourser le montant avancé. »*

Il demande où en est cette affaire, quel est le risque encouru par la Commune, en sommes-nous à 50-50 ? Pouvons-nous en savoir plus car on nous dit déjà depuis longtemps que c'est en négociation ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond qu'il n'a pas bien compris les chiffres avancés par la Commission, le montant en jeu étant de CHF 512'000, soit les CHF 590'000 moins un montant qui n'était pas consacré à La Sauge et qui sera déduit. Le reste des travaux a été réalisé. Au sujet de cette avance qui a été faite sur La Sauge c'est effectivement plus long que prévu car, comme déjà dit lors d'une précédente séance, les entreprises concernées sont également des partenaires de la Municipalité pour Pré-Jaquet. Donc, la discussion aura lieu à ce moment-là.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** relit les informations de la Commission des finances en relevant que l'on parle d'En RebatereI.

**M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** confirme qu'il s'agit bien, dans les passifs transitoires, du montant de CHF 593'945.15 avancé par le promoteur par rapport à un total possible de CHF 1'688'500 et que, si les négociations n'aboutissent pas, c'est bien CHF 593'945.15 qui devront être remboursés.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** signale que nous avons déjà parlé de ce cas maintes fois et précise encore que le lien avec La Sauge s'explique parce que celle-ci elle n'a pas été réalisée dans les délais voulus. Il ajoute que les dernières nouvelles ne sont cependant pas si mauvaises que ça et que les négociations devraient bien se passer. Il confirme également que c'est un montant de l'ordre de CHF 520'000 qui est concerné car certains travaux ont été réalisés et n'entrent plus dans le calcul.

**M. le Conseiller Frank VOCK** renvoie aux solutions évoquées par la Commission des finances pour améliorer les revenus, sans augmentation d'impôts et de taxes (page 5 de son rapport), particulièrement au point B suivant : *Revenu lié au Pôle industriel et commercial : le développement du pôle industriel et commercial est différé en raison de la volonté de déplacer ce dernier du Marais au quartier de La Saugé. A notre sens, il y a lieu de décider des orientations définitives et d'accélérer le processus. »*

Qu'en pense la Municipalité et quelle est sa position ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** déclare que le commentaire de la Commission des finances n'est pas tout à fait exact. Il faut dire que le Pôle économique au Marais n'a aucune chance car personne n'en veut à cet endroit. Il y a donc obligation de le transférer à La Saugé. C'est cela la véritable raison du retard. La décision sera prise dans le cadre du PDLi (Plan Directeur Localisé intercommunal) qui a commencé. Il devrait venir normalement devant le Conseil l'année prochaine. Il fixera définitivement et légalisera l'emplacement de cette zone industrielle et artisanale. Il est vrai qu'il faut faire au plus vite. Nous devons faire venir des industries afin de favoriser des rentrées fiscales supplémentaires.

Un groupe de travail doit se réunir prochainement entre les représentants du Canton et de notre Commune afin de plancher sur l'affectation de cette zone. Il y a actuellement une évolution dans les besoins de telles zones et une étude-test est actuellement menée par le Département de l'économie. Les choses avancent et la remarque de la Commission est complètement d'actualité.

M. le Syndic ajoute un commentaire concernant le point A de la même page 5 du rapport de la Commission relatif à la répartition des charges entre le canton et les communes. L'UCV, lors d'une assemblée extraordinaire le 2 juillet, va très certainement entériner un protocole d'accord avec le Conseil d'Etat sur les négociations financières canton-communes au sujet de la répartition des charges. Une conférence de presse est prévue qui vous renseignera dans les journaux locaux.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** clôt la discussion et passe au vote après lecture des conclusions suivantes :

- ... Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :
  1. d'approuver les comptes communaux 2012 tels que présentés ;
  2. d'en donner décharge à la Municipalité.

## **VOTE SUR LES COMPTES 2012 : ils sont acceptés à l'unanimité.**

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie la Commission des finances dont il souligne l'activité intense tout au long de l'année. Il relève aussi l'important travail qui se fait à la bourse et adresse des remerciements à Mme Caccia. La Municipalité est satisfaite des comptes 2012 mais ce n'est pas pour autant qu'elle va se reposer. Elle va poursuivre ses efforts pour parvenir à des comptes équilibrés et bien sûr, le fantasme du ministre des finances, à augmenter la marge d'autofinancement.

## **5b - Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2012**

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** informe que, comme introduit dans les communications du bureau, il est intervenu pour que soit en partie respecté le règlement du Conseil. Il donne lecture du courriel qu'il a envoyé à la Municipalité et à la Commission de gestion jeudi dernier 13 juin à 23 heures :

*Monsieur le Syndic, Monsieur le Président de la commission de gestion,*

*Un règlement est un règlement et il doit être connu et appliqué. Pour mémoire, le rapport de la commission de gestion a déjà été envoyé aux Conseillers.*

*J'ai relu cet article lors de la lecture du règlement, mais le délai ne me semblait pas applicable ou alors il faut avancer la date du rapport de gestion et des comptes. Il me semblait que le système actuel donnait satisfaction à tous.*

Toutefois vu les remarques de part et d'autres, je décide que le rapport de la commission de gestion devra m'être impérativement donné demain matin avant 11 heures par écrit ou informatique. (Éventuellement sans signature). Ce rapport, ainsi que celui des finances (déjà en ma possession) seront envoyés par les bons soins du greffe à tous les Conseillers communaux ainsi qu'à la Municipalité.

Si la Municipalité désire faire un commentaire écrit, je demande de tenir compte aussi de la 2ème partie de l'article 9 qui parle des réponses de la Municipalité à envoyer dans les 10 jours. Ces réponses devront être en possession des Conseillers (éventuellement pas voie informatique) au plus tard le mercredi 19 juin. Pour respecter la procédure, elles devraient être les seuls commentaires sur le rapport de gestion.

Pour la sérénité de notre prochain conseil, je vous demande de respecter ma décision. »

Pour une bonne compréhension, il cite encore les articles concernés du règlement :

**Art. 94 : Le rapport écrit et les observations éventuelles de la commission des finances sont communiqués à la Municipalité qui doit y répondre dans les dix jours.**

**Art. 95 : Le rapport écrit et les observations éventuelles de la commission de gestion et de la commission des finances, les réponses de la Municipalité et les documents mentionnés à l'article 90 sont communiqués en copie aux membres du Conseil ou tenus à leur disposition dix jours au moins avant la délibération.**

Il y a eu un petit problème concernant le délai mais chacun a reçu les deux rapports avant le week-end et aura eu le temps d'en prendre connaissance.

Toutefois, la Commission de gestion désire lire in extenso son rapport ce qui est son droit. Je demanderai à son président, **M. le Conseiller Michel JUNOD**, d'organiser cette lecture pour la rendre la plus intéressante possible. Pour le point 5 dudit rapport nous prendrons dicastère après dicastère avec les éventuelles questions.

En préambule, **M. Michel JUNOD** explique pourquoi les commissaires ont désiré que ce rapport soit lu. Après discussion, ils ont estimé que sa présentation devant le Conseil est un moment important dans l'année, certainement même le plus important avec la présentation du rapport de la Commission des finances. C'est bien de le lire chacun dans son coin à la maison mais il est aussi utile que la lecture se fasse en plénum.

## **1<sup>ère</sup> partie : travaux de la commission de gestion 2012**

La Commission a retenu les sujets suivants :

1. Parlement des Jeunes
2. Examen d'un préavis municipal de sa création à la réception des travaux
  - a) examen d'un préavis-type
  - b) examen du préavis municipal 61/2011 « aménagement du bassin de rétention Sous-Lavaux »
3. Organisation, fonctionnement et rôle du bureau technique communal
4. Tâches, missions et compétences de l'assistant en sécurité publique communale
5. Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012

Les 4 premiers points font l'objet des 21 premières pages du rapport. Outre les analyses, commentaires et remarques faits par la Commission, celle-ci adresse des recommandations à la Municipalité auxquelles M. le Syndic répondra ci-dessous, après la 2<sup>e</sup> partie du rapport des pages 22 à 27.

## **2<sup>e</sup> partie : rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012**

**M. le Conseiller Michel JUNOD** poursuit sa lecture avec des observations générales sur le rapport municipal puis de nouvelles remarques concernant chaque dicastère qui seront aussi éclaircies par M. le Syndic ci-après.

## Chapitre I

- **Dicastère de M. Edgar SCHIESSER – Administration générale / Infrastructure et urbanisme (pages 2 à 13)**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** annonce son désir de répondre aux remarques énoncées dans la première partie du rapport de la Commission. **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** l'invite à le faire lors de la discussion générale qui suivra.

Au sujet du calendrier du PDLi, **M. le Conseiller François MORIER** relève qu'il a été dit qu'il a commencé. Qu'est-ce que cela veut dire précisément ? Qui est impliqué ? En sa qualité de membre de la Commission d'urbanisme il n'en a encore pas entendu parler. Quand est-ce que cela va vraiment être transmis aux commissaires ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond qu'actuellement le mandataire est en voie d'être désigné par le biais des marchés publics. C'est dans ce sens-là que tout cela a commencé. Le travail débutera ensuite auquel la Commission d'urbanisme ne sera pas encore impliquée. Ce sera le cas plus tard bien sûr. D'autres acteurs, notamment les organisations constituées, seront aussi consultés d'après le cahier des charges qui a été fixé. Ce travail devrait se faire sur les mois restants de 2013 et une bonne partie de 2014 selon l'avancement, tout en précisant que les deux tiers du travail sont déjà faits puisqu'il s'agissait du Chantier 1. L'étude y relative sera reprise. On ne va pas recommencer à zéro. Le Conseil sera informé au fur et à mesure de la progression de cette étude.

## Chapitre II

- **Dicastère de M. Denis FAVRE – Finances / Travaux et routes / Assainissement / Domaines (pages 14 à 21)**

La parole n'est pas demandée.

## Chapitre III

- **Dicastère de M. Luigi MANCINI – Services Industriels / Bâtiments / Sociétés locales (pages 22 à 34)**

La parole n'est pas demandée.

## Chapitre IV

- **Dicastère de Mme Christine CANU – Sécurité sociale / Affaires culturelles / Cultes / Police des constructions / Divers (pages 35 à 55)**

La parole n'est pas demandée.

## Chapitre V

- **Dicastère de M. Daniel CROT – Instruction publique / Police / Contrôle des habitants / Service du feu / Protection civile / Sécurité sociale (pages 56 à 80)**

La parole n'est pas demandée.

**M. le Conseiller Michel JUNOD** en termine avec la lecture des conclusions de la Commission de gestion :

*« Au terme de notre rapport, nous désirons remercier les membres de la Municipalité pour leur collaboration et les réponses à nos questions. Nous comprenons que, parfois, les questions de la Commission paraissent pointilleuses mais c'est le rôle de cette Commission qui, rappelons-le, détient beaucoup de pouvoirs d'investigation qui doivent être respectés. Nous souhaitons que cette collaboration se poursuive, y compris dans les sujets "qui fâchent" ».*

*Nous remercions l'ensemble du personnel communal, ainsi que les auxiliaires qui collaborent au bon fonctionnement des différents services pour le bien de notre Commune. »*

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** le remercie de sa lecture et ouvre une discussion générale.

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** avise que la Municipalité désire prendre position oralement sur les recommandations de la Commission, tout en ne sachant si c'est juste ou pas ! Heureusement qu'un juriste va nous dire comment faire les choses à l'avenir comme annoncé par M. le Président dans ses communications du bureau !

Il précise encore que les avis et réponses suivants sont ceux de la Municipalité. Il semblerait que certains ont pensé que l'une ou l'autre de ses interventions un peu musclées lors de la dernière séance du Conseil étaient de sa propre initiative. Il s'agit bien de prises de position de la Municipalité.

La plupart des recommandations ne lui posent d'ailleurs aucun problème. Elle donne les réponses suivantes exprimées « **en gras** » :

### 1. Parlement des Jeunes :

1. Nous recommandons à la Municipalité de rester attentive à assurer la pérennité de ce Parlement.

✓ **D'accord**

2. Malgré le droit de veto inscrit dans le règlement du Parlement des Jeunes et dont la Municipalité peut faire usage, nous recommandons que celle-ci l'utilise avec parcimonie.

✓ **D'accord**

### 2. Examen d'un préavis municipal : de sa création à la réception des travaux

Afin qu'à l'avenir, ce genre de situation ne se reproduise plus, la Commission de Gestion fait les recommandations suivantes :

1. Meilleure application des règlements légaux.

**La Municipalité remarque que le terme « meilleure application » n'est pas adapté, car une loi et un règlement cela se respecte et cela s'applique, ce que la Municipalité compte continuer à faire. Elle a du reste été élue après une prestation de serment.**

2. Consultation de la Commission de Gestion obligatoire pour des objets dépassant CHF 1'000'000.-.

**Non, la Municipalité ne consultera pas, pour des objets dépassant CHF 1'000'000.-, la Commission de gestion dont la mission est, selon la Loi sur les Communes, d'examiner la gestion de l'année écoulée.**

**Nous aurions compris s'il avait été proposé de continuer à consulter dans de tels cas la Commission d'urbanisme, ce que la Municipalité a fait à plusieurs reprises ces dernières années, notamment dans le dossier de l'accès à la Migros.**

**Ce rôle d'organe consultatif dévolu à la Commission d'urbanisme est expressément prévu à l'art. 39bis du règlement du Conseil communal.**

**La Municipalité va continuer de consulter dite commission d'urbanisme pour des objets importants.**

3. Application plus pointue des méthodes de travail qui nous ont été présentées.

**Pour une application plus pointue des méthodes de travail, la Municipalité fait remarquer qu'il faut avoir du personnel qualifié en nombre suffisant.**

4. Approche moins superficielle et plus critique lors de préavis engageant des montants importants.

**Même remarque que ci-dessus.**

5. Comme la Commission des Finances l'a déjà plusieurs fois suggéré, nous recommandons et appuyons que pour chaque projet, un minimum de 3 devis soient automatiquement demandés sans que la Commission des Finances doive à chaque fois le suggérer.

**La Municipalité rappelle qu'elle est soumise à la législation sur les marchés publics. Elle organisera cet automne à l'intention des conseillers communaux une séance d'information sur le sujet. Par ailleurs, elle respecte la demande de la Commission des finances en exigeant pour le moindre des achats 3 devis.**

### 3. Organisation, fonctionnement et rôle du bureau technique communal

1. Nous recommandons que lors des prochains préavis où des honoraires d'intervenants extérieurs et/ou l'utilisation du bureau technique communal est sollicité, la Municipalité indique dans ceux-ci les montants en plus ou moins que cela représenterait si le bureau technique n'existait pas.

**Ces montants sont très certainement difficiles à déterminer, mais la Municipalité se propose d'essayer à l'occasion du prochain préavis de déterminer, avec une fourchette plus ou moins grande, ce retour sur investissement comme l'indique la Commission.**

2. S'agissant de tous les mandats confiés à l'externe, nous recommandons, ce que nous a affirmé la Municipalité, que le renouvellement de ces mandats soit remis aux concours à la fin de chaque législature pour la suivante.

**D'accord, puisque nous l'avons indiqué à plusieurs reprises.**

3. Nous recommandons fortement à la Municipalité de relancer la réflexion d'un bureau intercommunal vu la taille des nombreux chantiers à venir.

**D'accord, mais pour créer un bureau intercommunal il faut être au minimum deux communes. L'espoir d'arriver à un accord avec la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne depuis les premières discussions en 2003 est toujours bien là.**

**Des discussions exploratoires avec la Commune du Mont-sur-Lausanne vont débiter dès la rentrée.**

4. Nous recommandons de passer en revue les tâches du bureau technique qui nous ont été indiquées car nous estimons que certaines de celles-ci ne devraient pas être attribuées à ce dernier, comme par exemple le contrôle des haies, l'entretien informatique, etc.

**D'accord avec cette recommandation, tout en précisant que si la tâche est confiée à un autre service, ce dernier doit avoir les compétences et le temps de l'assumer.**

5. Nous recommandons, contrairement à ce qui se fait actuellement, et qui a été indiqué dans le rapport de Gestion 2010, que le personnel du bureau technique reste uniquement comme soutien de la Municipalité mais qu'il ne doit, en aucun cas, participer avec le Municipal responsable aux séances de conciliation qui pourraient survenir à la suite d'oppositions aux projets mis à l'enquête.

**Il est absolument exclu que la Municipalité se prive d'un avis technique ou juridique aux séances de conciliation qui pourraient survenir à la suite d'oppositions à des projets mis à l'enquête. Cela n'existe nulle part ailleurs.**

**Il y a lieu de rappeler que de plus en plus souvent les opposants sont, eux, accompagnés lors de ces séances de conciliation alors que le Municipal responsable ne le serait pas ! A signaler aussi qu'il est exclu qu'un Municipal soit seul à cette occasion, il est dans tous les**

**cas accompagné par un autre Municipal. C'est une règle qui a été mise en place. Il y a toujours deux membres de la Municipalité présents lors de telles séances de conciliation.**

6. Nous recommandons que le sujet du calcul des surfaces imperméables soit repris par la prochaine Commission de Gestion, car nous nous sommes permis d'aborder le sujet du calcul des surfaces imperméables.

En effet, ce calcul ayant donné lieu à beaucoup de réactions des propriétaires l'ayant reçu en 2012, nous aurions voulu des explications à ce sujet. Il nous a été répondu très fermement par la Municipalité qu'elle ne s'exprimerait pas sur ce point nous faisant comprendre que l'analyse et les réponses définitives interviendront en 2013. Elle clôt la discussion, nous indiquant que ce sujet ne concerne pas la Commission de Gestion actuelle.

**La Municipalité débattrait volontiers de ce sujet avec la Commission de gestion qui examinera l'exercice 2013.**

**Elle rappelle que la taxe d'utilisation pour les Eaux Claires calculée en fonction de la surface imperméabilisée raccordée au système d'assainissement (toitures, cour, parking, voie d'accès, ouvrages souterrains, etc.) est entrée en vigueur au 1er janvier 2013 et qu'il est difficile de parler d'un tel sujet sans avoir un petit peu de recul.**

« Voilà M. le Président les quelques remarques que nous voulions faire. J'ai acquiescé à vos vœux d'être "gentil". Nous ne prolongerons pas bien que deux ou trois formulations au début du rapport aient fait monter les tours à certains de mes collègues et à celui qui vous parle ! »

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** remercie M. le Syndic. Il n'a personnellement pas non plus lu plusieurs fois le chapitre du règlement concernant l'examen de la gestion et des comptes pour savoir comment procéder. Il s'est effectivement dit que la Commission de gestion a fait des recommandations et non pas des demandes et est persuadé que la forme employée aujourd'hui, c'est-à-dire des réponses simples qui seront au procès-verbal, sont tout à fait dans la ligne qui est requise dans notre règlement.

**M. le Conseiller François MORIER** remercie la Commission de gestion qui a fait un très beau travail et salue sa volonté de lire son rapport ce soir. La lecture en plénum a eu une valeur particulière. Il applaudit particulièrement cette commission car elle n'a pas fait dans la facilité et a parfois mis le doigt où ça fait mal. Dans ce sens-là, elle a très bien effectué son travail et mérite que ce soit relevé.

**M. le Conseiller Henri PISANI** se réfère à la page 12 du rapport de la Commission de gestion, principalement ce qui concerne l'échéancier pour l'adjudication des travaux avec des chevauchements de dates. Il demande s'il est bien clair qu'un courriel a été daté du 13 octobre 2010 et non pas 2011 ?

**M. le Conseiller Michel JUNOD** confirme qu'il s'agit bien de 2010.

**M. le Conseiller Henri PISANI** reprend : « Cela veut dire plus d'une année avant la demande de soumission ? »

Suit la réponse de **M. JUNOD** : « C'est effectivement un courriel qui était dans les classeurs qui nous ont été remis et qui nous a fait effectivement nous poser beaucoup de questions ».

**M. PISANI** se tourne alors vers la Municipalité et demande : « Pouvons-nous avoir un éclaircissement sur ces chevauchements de dates, respectivement sur l'autorisation d'envoyer un courriel par le bureau technique, a-t-il été revu, dans quelles conditions cela s'est passé, car il y a des choses assez singulières ? ».

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique qu'en ce qui concerne ce document pour lequel la Commission a insisté qu'il a été corrigé à la main, l'ingénieur Ribi l'avait fait parvenir comme présentation pour exposer comment se calculaient les prestations SIA dans ce cas-là et, lorsque la Municipalité a envoyé une demande d'offre aux autres mandataires, elle avait déjà cette pièce. Cependant, celle-ci n'était pas exacte dans les précisions, les difficultés d'ouvrage et autres éléments qui font partie des normes SIA. Les offres qui avaient été envoyées aux autres mandataires avaient été affinées avec les bonnes informations. Lorsque le document de M. Ribi a été corrigé à la main, c'est parce que lui-même a demandé de rectifier le facteur qui était à 1 au lieu de 0.9 comme il devait l'être. Quand la Municipalité reçoit ce genre de documents, une des premières choses est de comparer ce qui est comparable et ensuite de pouvoir se

faire une idée à qui les travaux pourront être donnés. Au moment où M. le Municipal a repris ce dossier, cela coïncidait avec celui où le choix devait être fait. L'offre de Ribl était déjà là mais il a bien fallu la corriger pour la comparer avec les autres sans quoi cela n'aurait pas eu de sens.

Il assure encore que si, lors des décisions d'adjudication, notre bureau d'ingénieur contrôlait ces documents et ceux des mandataires pour les rendre comparables, et c'est du reste son rôle, les décisions sont prises uniquement par la Municipalité de manière collégiale.

Plus personne ne désirent s'exprimer, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe au vote :

**VOTE : c'est à la majorité moins 2 voix que le rapport de gestion 2012 est accepté.**

Il poursuit : « Un grand merci à la commission pour son important travail et les nombreuses heures passées. Toutefois un petit bémol. L'année passée, notre Président annonçait un record de 20 séances, record battu cette année. Pour l'année prochaine, laissons les records à Athletissima. De plus, je souhaiterais que chacun relise avec attention le Règlement du Conseil, surtout les articles 90 à 98 ou leurs pendants dans le prochain nouveau règlement afin d'éclaircir quelques sujets particuliers dans le but de ne pas avoir une petite insatisfaction pour certains chapitres ».

Comme de coutume, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** joint ses remerciements pour le vote et la confiance témoignée. Il fait à peu près la même conclusion que M. le Président pour ce qui concerne l'examen de notre futur règlement où seront certainement encore mieux précisées les compétences des uns et des autres. Les délais seront aussi à voir de près. Tout cela entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013, soit dans quelques jours, et ce sera le fin moment de regarder ça l'année prochaine.

***Selon l'article 12 de notre Règlement, l'élection du président et du vice-président a lieu au scrutin individuel secret et celle des scrutateurs et scrutateurs-suppléants au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue, Pour chacune, 42 bulletins de vote ont été délivrés, 42 bulletins de vote sont rentrés.***

***Les élu(e)s sont félicité(e)s et applaudi(e)s à l'énoncé de leurs résultats.***

***De plus, durant les dépouillements, M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE propose d'intercaler déjà le point 11 « information des commissions permanentes » et le point 12 « Propositions individuelles et divers », afin de ne pas trop prolonger la séance.***

***Par souci de confort et de facilité de lecture, ces points sont rapportés dans le procès-verbal dans l'ordre prévu à l'ordre du jour.***

## **6. Election du Président du Conseil communal pour 2013-2014**

**Mme la Conseillère Claudia PERRIN**, vice-présidente, prend place au pupitre en remplacement de **M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE**, candidat à cette élection.

Au nom des Libéraux-radicaux, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** propose la candidature de **M. le conseiller Pierre-Alain MEYSTRE**, actuel Président, qui est partant pour une nouvelle année.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins blancs :	3
- Bulletin nul :	1

- Bulletins valables : 41
- Majorité absolue : 21

**M. Pierre-Alain MEYSTRE est élu avec 37 voix**

Voix éparse : 1

Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée pour une nouvelle année. Il a beaucoup de plaisir à présider le Conseil et se réjouit déjà de prolonger durant cette nouvelle année.

## 7. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2013-2014

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** reprend sa place et donne la parole à **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** qui, au nom de l'Entente indépendante, présente brièvement la candidature de **Mme la Conseillère Claudia PERRIN**. Actuelle Vice-présidente de notre législatif, elle accepte également de se présenter pour une nouvelle année.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nul : 0
- Bulletins valables : 42
- Majorité absolue : 22

**Mme Claudia PERRIN est élue avec 41 voix**

Elle remercie de la confiance. Elle a beaucoup de plaisir à travailler avec toute l'équipe du bureau et continuera volontiers à s'impliquer une nouvelle année.

## 8. Election des scrutateurs pour 2013-2014

Au préalable, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** prie **Mme la Conseillère Alexandra GAILLE** et **M. le Conseiller Christophe GUENAT** de bien vouloir officier en qualité de scrutateurs ad'hoc pour les deux prochaines élections. Il rappelle le point 12 du Règlement du Conseil ci-dessus (page 236).

Pour le PLR, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** propose la candidature de **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** qui accepte à son tour de se présenter pour une nouvelle année puisqu'il est déjà à ce poste depuis quelques années.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente **Mme la Conseillère Laurence DONNET** aussi d'accord de rester à ce poste une année de plus.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs ad'hoc recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 0
- Bulletins valables : 42
- Majorité absolue : 22

**M. Jean-Luc PEREY est élu avec 41 voix**

**Mme Laurence DONNET est élue avec 39 voix**

pas de voix éparse

## 9. Election des scrutateurs suppléants 2013-2014

Pour le PLR, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** propose la candidature de **M. le Conseiller Martial GRIN**.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente **Mme la Conseillère Laurence HASSLER**.

Tous deux sont aussi déjà membres du bureau depuis quelques années et s'engagent volontiers pour une nouvelle année. Ils sont uniques candidats.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs ad'hoc recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletin blanc :	1
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	42
- Majorité absolue :	22

**M. Martial GRIN est élu avec 41 voix**

**Mme Laurence HASSLER est élue avec 38 voix**

pas de voix éparses

## 10. Nomination de la Commission de gestion 2013/2014

**M. le Conseiller Guillaume DERIAZ**, pour l'Entente indépendante, présente les candidatures de MM. Jean-Claude PROGIN, Michel JUNOD et Blaise JAUNIN.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY**, pour le PLR, présente les candidatures de : Mme Nadia PISANI BEN NSIR et M. Philippe THUILLARD

Les candidats acceptent de se présenter. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs, qui ont repris leur place, recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos.

Résultats du scrutin :

- Bulletin blanc :	0
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	42
- Majorité absolue :	22

**M. Blaise JAUNIN est élu avec 40 voix**

**M. Michel JUNOD est élu avec 39 voix**

**M. Jean-Claude PROGIN est élu avec 39 voix**

**Mme Nadia PISANI BEN NSIR est élue avec 33 voix**

**M. Philippe THUILLARD est élu avec 38 voix**

4 voix éparses

## 11. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

**M. le Conseiller Christophe GUENAT** annonce que l'AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois) a tenu séance à Cheseaux il y a quelques jours afin d'approuver les comptes. Il a eu la grande surprise, à la limite la honte, de voir qu'il y avait 6 personnes dans l'assemblée vis-à-vis de 7 municipaux. Le quorum doit être sauf erreur un tout petit peu au-dessus de 9 !

## 12. Propositions individuelles et divers

**M. le Municipal Luigi MANCINI** se réfère à son intervention lors de la séance du 23 mai lors de laquelle la Municipalité a proposé d'organiser le 1<sup>er</sup> août avec les membres du Conseil. Il remercie déjà les personnes qui se sont annoncées. Il n'y en a, pour le moment, que 4 pour l'après-midi et 2 pour le soir. Même si les membres de la Municipalité viennent avec leur conjoint, ils ne pourront pas organiser cette soirée, raison pour laquelle il sollicite à nouveau les conseillères et conseillers à qui il demande un petit effort. Les époux/épouses sont bienvenus.

Il évoque ensuite les très grands moments vécus la semaine dernière dans notre village avec, le vendredi soir déjà, la Course à travers Romanel et le samedi la Fête du Lac organisée par les Pèdzes. Il n'y a rien à redire, nous pouvons leur donner 10 sur 10, cela a été une très belle fête.

Autre information : le 22 juin, dès 16.30 h., arriveront 250 Harley Davidson à Prazqueron pour une concentration du Club de Lausanne qui fête ses 20 ans et qui a réservé la salle polyvalente pour l'occasion. Il y aura donc beaucoup de bruit, la gendarmerie a déjà été avisée ! Question organisation et sécurité, il n'y a aucun problème lors d'un rassemblement de Harley. Le président du Club lausannois est par ailleurs un des chefs de l'état-major de la police de Lausanne, tout se passera bien. C'est une fête privée mais la population peut aller voir les engins. Tous les participants de ce week-end ont assisté dernièrement au rassemblement des Harley à Rome pour fêter les 110 ans de la marque.

**M. le Conseiller Michel BERTHOLET** demande à la Municipalité si elle a des informations concernant la réaffectation du site de l'ex-Casino ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** fait observer que cela se trouve sur le territoire de la Commune de Lausanne et qu'en principe nous ne sommes pas informés. Le bâtiment appartient à un « grand géant orange ». Il n'y a donc pas de nouvelle et nous n'avons pas à en avoir puisqu'il s'agit de Lausanne.

**Mme la Conseillère Caroline URNER** aimerait savoir à combien revient un repas à la cantine scolaire ?

**Mme la Municipale Christine CANU** répond que la Municipalité est en pleine élaboration de cette cantine. Les parents ont été informés que le prix sera articulé dans une fourchette de CHF 12.00 à 15.00. Le prix exact sera décidé lundi prochain, il ne dépassera pas CHF 15.00. Il ne s'agit pas seulement du prix du repas mais aussi des 3 personnes qui ont été engagées pour encadrer les enfants dans ce lieu.

**Mme la Conseillère Astrid PINGOUD** est dégoûtée par le compost et ne veut plus y aller car c'est vraiment trop infect. On soulève le couvercle, c'est plein de mouches et ça pue ! Il faudrait absolument le changer plus souvent.

**M. le Municipal Denis FAVRE** reconnaît que la Municipalité avait bien imaginé qu'avec la chaleur il y aurait des répercussions directement sur les composts. Nous avons eu un long hiver qui a permis que ça ne sente pas trop mauvais mais malheureusement, avec ces matières et les températures élevées, les mouches prolifèrent et les odeurs augmentent. Nous allons essayer de ramasser deux fois par semaine au lieu d'une mais il faut bien savoir que le collecte a un certain coût qui nous limite quand même. Nous ne pouvons pas aller trop loin.

Nous reconnaissons que nous n'avons pas la solution idéale. Si nous mettons ces containers à compost le plus loin possible pour éviter au maximum les désagréments pour les usagers, ils n'iront plus.

La Municipalité est consciente du problème mais il n'est pas facile à résoudre. Elle essaiera de trouver les moins mauvaises solutions car ce n'est pas sûr qu'il y ait de bonnes solutions !

**M. le Conseiller Christophe GUENAT** ne peut éviter une question sur le cher train qui passe dans nos campagnes à une cadence plus ou moins souhaitée ! En mars dernier, nous avons lu dans la presse locale que quelques semaines auparavant avait eu lieu une séance « en catastrophe » à ce sujet. Nous sommes pratiquement à la moitié de l'année et n'avons aucune nouvelle information au sujet de la cadence 15 minutes alors que l'on parle déjà avec insistance de la cadence 7.5 minutes !

Ayant la chance d'avoir un membre de notre Municipalité au Conseil d'administration du LEB, serait-il possible de savoir ce que celui-ci entreprend pour mener tout cela à bien ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** annonce que le Conseil d'administration se réunit le 26 juin et qu'il y aura peut-être des communications. Pour l'instant peu de nouvelles et, surtout, les administrateurs sont tenus au secret si bien que même sous la torture il restera muet !

C'est effectivement long. Une première problématique, celle des barrières qui montaient et descendaient dans le désordre, est maîtrisée à sa connaissance. Un problème avec les installations de sécurité subsiste, si bien qu'elles ne peuvent pas encore être avalisées par l'Office Fédéral des Transports.

Un quotidien vaudois relatait encore des problèmes de dépassement de prix avec une des entreprises mais ce problème doit être réglé.

C'est clair que cette situation n'est pas très favorable encore que, entre 6.50 h. et 8.10 h., il y a 7 trains, donc plus que la cadence 15 minutes.

L'inauguration de la gare (de l'Union comme précisé ci-dessous) a lieu le 26 juin, à laquelle vous pouvez assister. Vous y entendrez les discours du président d'administration, du directeur ou d'autres personnes et on y apprendra peut-être quelque chose.

**M. le Conseiller Christophe GUENAT** remercie M. le Syndic de ses quelques explications. Tout en comprenant qu'il ne puisse rien dire, il est étonné néanmoins du manque de transparence de la part d'une entreprise publique. On parle toujours davantage de l'accès du citoyen à l'information. Dans le cas présent on peut dire que ce n'est donc pas très « démocratique » !

Toujours sur le même sujet, **M. le Conseiller François MORIER** constate qu'hormis les futurs discours, il y a aussi le bruit épouvantable que fait le train à entendre ! En qualité de riverain, il déplore les grincements terribles dans notre gare, on dirait une gare de triage ! Est-ce que cela fait partie des améliorations qui doivent encore intervenir ? Ce qui est sûr c'est qu'il y a une dégradation entre l'ancien et le nouveau matériel qui grince beaucoup plus. Il y a vraisemblablement un problème de graissage.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** a effectivement entendu parler de ces problèmes de grincements. Il posera la question afin d'avoir une réponse circonstanciée concernant le délai sur lequel on peut espérer que le bruit soit moins intense.

Il précise encore que c'est bien l'inauguration de la gare de l'Union à Prilly qui se déroulera le 26 juin, celle de Romanel l'ayant été depuis quelque temps déjà, en petit comité.

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** souhaite de bonnes vacances et espère retrouver bon nombre d'entre vous le 1<sup>er</sup> août pour donner un petit coup de main à l'organisation et déguster la traditionnelle soupe aux pois préparée par le bureau du Conseil.

La prochaine séance est en principe fixée au 19 septembre, mais elle doit être confirmée.

La séance est close à 23.20 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE

## Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 2013

### Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

Peu de nouvelles, mais que des bonnes :

- La Cantine scolaire ouvrira ses portes avec la prochaine rentrée scolaire, soit le 26 août prochain. Les écoliers (entre 15 et 30 selon les jours) seront reçus pour le repas de midi (dans le hall de Prazqueron) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h50 à 13h50.

Les repas seront livrés, gardés bien au chaud, par Croq' Midi, entreprise-traiteur de Crissier dirigée par M. Eric Lamoureux, ancien cuisinier de l'Auberge du Mont-sur-Lausanne.

Trois dames ont été engagées pour le service et l'encadrement des bambins. Un bus transportera les petits scolarisés au Collège des Esserpys. Le Règlement de la Cantine et la Charte de Comportement, qui devront être signés par les parents, sont en cours d'élaboration.

- En collaboration avec le Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne, la manifestation « un arbre un enfant » pour les enfants nés en 2012 sera organisée le samedi 5 octobre 2013 dans la Forêt de Vernand-Dessous. Chaque enfant aura l'occasion de planter un arbre.
- La Cheffe du Département de l'intérieur a, en date du 21 mai 2013, approuvé le Règlement de notre commune concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires. Il a été publié dans la FAO le 28 mai 2013, avec un délai de 20 jours pour l'éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal et pour une demande de référendum.
- L'emprunt de fr. 3'000'000.-, au taux de 3,29 %, qui arrive à échéance au 30 septembre 2013, a été renouvelé pour une durée de 11 ans, à un taux 1,71 %, cela pour une durée de 11 ans, portant donc échéance en 2024. Il faut y ajouter une commission de 0,01% payable en une fois.

L'économie annuelle de fr. 47'100.- n'est pas négligeable par les temps qui courent.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

## Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 2013

### Communications du Bureau du Conseil, lues par M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE

- ✓ Nous nous sommes retrouvés le 30 mai pour l'accueil des nouveaux habitants. Peu de participants, mais des personnes très intéressées et pas seulement par la taxe poubelle. Si les absents ont toujours tort, quelques présents de plus auraient été les bienvenus. Faut-il revoir la formule ? à discuter... Dans tous les cas, de mon avis, il faut faire quelque chose !
- ✓ Je me suis rendu, à l'invitation de la Municipalité, à la grande fête des municipaux vaudois, soit l'assemblée annuelle de l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

Je la remercie, j'ai eu beaucoup de plaisir à partager ce moment d'amitié et de rencontre.

Pour la petite histoire, j'ai été visité les forêts communales de Montricher. Elles sont nettement plus grandes que celles de Romanel !

- ✓ Révision du règlement du conseil communal, groupe de travail :
  - Nous avons eu notre première séance le mardi 11 juin où nous avons fait un premier tour des avis des participants. Nous nous sommes rapidement rendu compte qu'une bonne partie du règlement type devait et pouvait être repris, que le changement ou l'adaptation d'un article n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît vu les multiples implications.
  - Trois séances ont été agendées. En principe, notre travail devrait se terminer fin septembre, pour une adoption, si tout va bien, encore cette année.
- ✓ J'ai reçu une réponse de la Municipalité concernant l'aménagement de la salle du conseil avec plus de confort. Elle n'est pas encore complètement convaincue mais on y arrivera !
- ✓ Suite à la lecture en copie d'échanges entre la Municipalité et la Commission de gestion que je qualifierai diplomatiquement de vifs, je suis intervenu pour que vous soyez envoyés directement à votre domicile les rapports des commissions de gestion et des finances, comme le demande notre règlement. Je reviendrai sur ce point lors de la discussion à l'ordre du jour.
- ✓ Afin d'éviter des discussions et surtout d'éventuels conflits à l'avenir entre la Municipalité et les commissions de contrôles (pour information, c'est le nouveau qualificatif, dans le règlement futur, des commissions de gestion et des finances) je vais organiser une séance de travail avec les représentants de la Municipalité, des commissions évoquées et un juriste afin de tirer au clair ces problèmes d'interprétation du règlement. Il est évident pour ce faire....que je dois encore être élu tout à l'heure....
- ✓ Le week-end du 9 juin, il y a eu plusieurs votations en Suisse, dont voici les résultats pour notre Commune.

#### VOTATION FEDERALE

Objet 1 : Election du Conseil fédéral par le peuple

Bulletins rentrés	777
blancs	3
nuls	2
valables	772

OUI 235  
NON 537

Participation 37.68 %

Objet 2 : Loi sur l'asile

Bulletins rentrés 781  
blancs 16  
nuls 2  
valables 763

OUI 569  
NON 194

Participation 37.88 %

VOTATION CANTONALE

Objet 1 : Contrôle de la validité d'une initiative

Bulletins rentrés 746  
blancs 16  
nuls 2  
valables 728

OUI 585  
NON 143

Participation 36.18 %

Objet 2 : Récolte de signatures (référendum facultatif)

Bulletins rentrés 748  
blancs 15  
nuls 2  
valables 731

OUI 613  
NON 118

Participation 36.28 %

Objet 3 : Délai de vacance au Conseil d'Etat

Bulletins rentrés 742  
blancs 20  
nuls 2  
valables 720

OUI 686  
NON 34

Participation 35.98 %

Objet 4 : Cour des comptes

Bulletins rentrés 741  
blancs 22  
nuls 2  
valables 717

OUI 661  
NON 56

Participation 35.94 %

Je n'ai pas d'autre communication.